

## **Réunion Publique du 16/07/2015 organisée par la Municipalité de Pugey**

Sont présents à l'invitation du maire de Pugey les parents des deux communes

M. Laidié, le Maire de Pugey, retrace les événements de l'année scolaire passée de façon chronologique.

On nous informe que plusieurs communes environnantes sont venues voir notre organisation de la nouvelle réforme scolaire, celle-ci est citée en exemple pour son bon fonctionnement et la qualité des activités mises en place pour les TAP.

On reconnaît à notre RPI ses très bons résultats pédagogiques à l'entrée en 6ème.

Le différend entre les deux municipalités a débuté en février 2015, suite aux coûts financiers engendrés par la mise en application des nouveaux rythmes scolaires autrement dit avec l'arrivée des TAP et au refus de la commune de Larnod de financer la caisse des écoles au prorata du nombre d'élèves résidents comme c'est le cas depuis le début du RPI.

Deux points importants sont ressortis de la réunion de conciliation du 10 avril 2015, avec les représentants du DASEN, de jeunesse et sport et des deux municipalités :

- Toute prestation faite, est une prestation due.
- La carte scolaire ayant déjà été établie, celle ci ne sera pas revue pour la rentrée de septembre 2015.

La caisse des écoles, commission indispensable pour le vote des budgets des écoles et donc de leur bon fonctionnement financier, n'a pas pu statuer le 13 avril 2015, M. Trudet n'étant pas d'accord sur la constitution de la commission (les membre statutaires présents ce soir là).

La municipalité de Pugey a versé sa part (nombre d'enfants scolarisés sur le RPI résidents sur la commune de PUGEY x 65€). La commune de Larnod n'ayant pas versé son financement, les écoles n'ont plus actuellement les fonds nécessaires pour payer toutes les factures et se retrouvent dans une situation inconfortable.

Mme Lechauve, directrice de l'école de Pugey, nous explique que depuis 2001, et comme c'est le cas dans tous les autres RPI, la caisse des écoles est versée par les municipalités, au prorata de leurs enfants scolarisés sur le RPI et résidents dans leur commune. Le budget une fois voté, est versé dans un pot commun qui est réparti ensuite par classe en fonction de leur nombre d'élèves.

Le 29 juin 2015, une réunion de travail avec les représentants du DASEN, du DDCSPP, et des deux municipalités, a permis l'écriture d'une nouvelle convention.

Partout où il est question de RPI, la clé de répartition financière est toujours le nombre d'enfants résidents.

Les points importants de cette convention sont présentés aux parents :

- Création d'un accueil périscolaire multisite ce qui implique une seule organisation du périscolaire pour les deux communes. Pugey acceptant de payer ce directeur pour moitié.
- La municipalité de Larnod accepte le financement du personnel périscolaire (Garderie TAP Cantine) au prorata du nombre d'élève résident dans chaque commune.
- Pugey accepte de financer pour moitié l'encadrement des élèves dans le car.

- En revanche aucun accord n'est trouvé sur la question du financement de la caisse des écoles, la municipalité de Larnod ne souhaitant pas reconduire la procédure qui s'applique depuis 2002.

La municipalité de Larnod, lors de son conseil municipal du 3 juillet 2015, s'est prononcée, à 10 voix contre 5, « contre » l'adoption de la nouvelle convention, et a voté également à 10 voix contre 5, « contre » le maintien du RPI.

La municipalité de Pugey, lors de son conseil municipal du 9 juillet 2015, s'est prononcée à l'unanimité « pour » l'adoption de la nouvelle convention, et à l'unanimité également « pour » le maintien du RPI.

Il est clair que le RPI apporte à chacune des deux communes, une très bonne équipe pédagogique sur le RPI, le confort de scolarisation des enfants, l'attractivité pour les nouveaux habitants, ...

Si le RPI vient à être dissout, nous prenons le risque de voir partir nos enseignants qui ne voudront pas ou ne pourrons pas assurer les enseignements dans des classes à triples niveaux.

La municipalité de Pugey nous informe, qu'un classeur regroupant tous les documents inhérents aux différends qui les opposent à la municipalité de Larnod est librement consultable à la mairie de Pugey aux heures de permanences (mardi de 17h à 19h et samedi de 10h à 12h).

Certains documents sont également consultables sur le site internet de la municipalité : [www.pugey.fr](http://www.pugey.fr)

Lors de cette réunion publique, les parents ont pu s'exprimer et poser des questions.

La municipalité de Pugey a entre autre pu confirmer aux parents que la scolarisation de leurs enfants à la rentrée de septembre 2015 restait celle initialement prévue et annoncée en juin dernier.

Seul changement, faute de signatures de la nouvelle convention et donc d'accord sur les clés de répartitions financières, le périscolaire devra se faire, à la demande du maire de Larnod, sur son lieu de résidence (garderie, cantine et TAP).

Le parents se prononcent majoritairement « pour » le maintien du RPI et « pour » le maintien du périscolaire sur le lieu de scolarisation (cantine et TAP).

La municipalité de Pugey informe les parents présents des différentes activités qui seront proposées et mises en place à la rentrée de septembre 2015 pour les enfants résidents à Pugey et distribue les dossiers d'inscriptions.

Il est convenu d'une réunion, le samedi 18 juillet 2015 au matin, avec les parents qui désirent mener des actions pour sauver notre RPI.

CR rédigé par  
Séverine Mougel (DPE de Pugey)  
en collaboration avec  
Carole Cointet-Jussiaux (DPE de Larnod)